Attributions : examen de l'occupation des logements et mobilité résidentielle

La loi ELAN en 2018 a mis en place un dispositif d'examen triennal de l'occupation du parc social, sur les territoires en déséquilibre important entre l'offre et la demande. En 2009, la loi MOLLE a instauré le principe d'une mobilité résidentielle avec déchéance du droit au maintien dans les lieux, dans certaines situations.

L'objectif de ces dispositions est d'optimiser l'occupation du parc social dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible. Le passage à la gestion en flux des droits de réservation peut être l'occasion pour les organismes de revisiter leur politique de mobilité résidentielle. Le dispositif de cotation pourra également faire ressortir des situations et des demandes de mutation prioritaires. Cette formation permettra de faire le point sur ces 2 dispositifs qui se superposent et d'envisager le process à mettre en place.

Programme édité le 23/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
3 heures	À distance

SATISFACTION MOYENNE
83 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Responsable gestion locative, responsable service attribution, chargé(e) de clientèle, chargé (e) d'attribution

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Apports théoriques ponctués d'échanges et d'expériences. Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

QCM d'auto-évaluation en démarrage de session puis en clôture pour mesurer les apprentissages.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Rappeler les dispositions prévues dans la loi MOLLE sur la perte du droit au maintien dans les lieux
- Repérer les situations soumises à l'examen triennal
- Organiser l'examen triennal
- Déterminer la communication à mettre en place avec le locataire

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

La mobilité résidentielle prévue par la loi molle
- Situations visées
- Propositions de relogement
- Déchéance du droit au maintien dans les lieux
- Locataires protégés

L'examen triennal prévu par la loi ELAN
- Bailleurs et territoires soumis
- Situations visées
  - Repérage dans les enquêtes et autres sources
  - Analyse et évolution de la situation
  - Données croisées; Demandes de logements en cours ou non; difficultés financières
- Hiérarchisation des situations visées :
  - Situations prioritaires
  - Croisement avec les dispositions de la loi MOLLE
  - Dispositif cotation pour demandes mutation
- Organisation de l'examen triennal
  - CALEOL : Règlement intérieur, composition
  - Périodicité, modalités

- Organisation lors de la mise en place : gestion du « stock »
- Avis notifié au locataire
  - Communication écrite
  - Information orale
  - Rendez-vous
- Proposition de logement
  - Gestion en flux et gestion des mutations
  - Dispositif d'accompagnement à la mobilité résidentielle

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
18/01/2027 au 18/01/2027
01/04/2027 au 01/04/2027
06/12/2027 au 06/12/2027